



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 09 décembre 2022, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	EPCI	GUERIN	Daniel
33.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
34.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
35.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
36.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
37.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé

38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
43.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
44.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
48.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
54.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
56.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
57.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
59.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
60.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
63.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
64.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
65.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
66.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
70.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	CŒUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
78.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
79.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
80.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain

4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
19.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
20.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
24.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
25.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
26.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
27.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
28.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
45.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
49.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
52.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
53.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
54.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
55.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc

56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
57.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
58.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
59.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
60.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
61.	EPCI	SAINT LO	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
63.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
64.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
65.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
66.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
67.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
2.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
5.	Lionel MARIE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER

**ACCUEIL DES REPRESENTANTS**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

**ORDRE DU JOUR**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 9 décembre dernier.

**➤ Rapport de la Présidente :**

- Accueil des 5 nouveaux représentants au Comité Syndical,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical,
- Adhésions et transferts de compétences,
- Agenda du Comité Syndical.

**➤ Instances :**

- Mise à jour de la composition des commissions consultatives (CCTE et CCSPL),
- Election d'un représentant du collège de la Communauté Urbaine au Bureau Syndical.

**➤ Finances :**

- Budget Principal et budget annexe « Mobilité » - Décisions Modificatives,
- Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des 3 budgets primitifs 2023,
- Attribution d'une subvention d'équilibre 2022 pour le budget annexe « MD »,
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

➤ **Gaz :**

- Avenant n°20 : évolution du périmètre du contrat historique.

➤ **Electricité :**

- Avenant n°4 au Cahier des charges – Schéma directeur des investissements et PPI 2023/2026,
- Renouvellement de 10 conventions associées.

➤ **Transition Energétique :**

- Lauréats du 1er appel à projets PROGRES (financement de travaux de rénovation énergétique).

Elle rappelle particulièrement les 3 temps forts de cette séance, à savoir :

1. L'élection d'un représentant du collège de la Communauté Urbaine au Bureau Syndical, en remplacement de Monsieur Patrick JEANNENEZ ;
2. La présentation par Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions, du Schéma directeur des investissements et du PPI 2023/2026 de la concession électricité, en présence du Directeur Régional d'ENEDIS- Monsieur Jean-Olivier MARTIN ;
3. La proclamation, avec Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, des résultats du 1er appel à projets PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique, en présence de l'ensemble des représentants des communes lauréates et des partenaires du SDEC ÉNERGIE.

Madame la Présidente annonce qu'elle proposera, en fin de séance, de poursuivre les échanges lors d'un moment de convivialité autour d'un cocktail.

## **PRESENTATION DE LA TRIBUNE**

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Marc LECERF, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de la Transition Energétique,
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services.

## **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Monsieur Rémi BOUGAULT représentant la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, est nommé secrétaire de séance.

## **RAPPORT DE LA PRESIDENTE**

## ACCUEIL DES 5 NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE souhaite la bienvenue aux 5 nouveaux représentants au Comité Syndical suivants, élus à l'occasion des dernières réunions de Commissions Locales d'Energie réunies entre le 5 et le 18 octobre 2022 :

LISIEUX NORMANDIE	NORMANDIE CABOURG PAYS-D'AUGE	TERRE D'AUGE	CŒUR DE NACRE	BAYEUX INTERCOM
				
Fabrice DUJARDIN Méziidon-Vallée d'Auge	Jean-François MOREL Beuvron-en-Auge	Corentin RIOU Pont-L'Evêque	Thierry SAGET Courseulles-sur-Mer	Lucie TANQUEREL Vaux-sur-Aure

Elle invite chacun d'entre eux à se présenter à l'assemblée, en excusant Monsieur Jean-François MOREL, en déplacement professionnel.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2022, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022, sans aucune observation.*

## MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, comme annoncé dans la note de présentation jointe à la convocation et suite à vacance de poste, l'assemblée sera invitée à élire un nouveau membre du Bureau syndical.

Cette élection, se fera, conformément à l'article 17 du Règlement intérieur des assemblées, par vote électronique.

Ensuite, pour les décisions d'intérêt commun et d'intérêt spécifique qui seront soumises à approbation, elle propose d'utiliser le vote à main levée, tout en rappelant que les représentants du collège des EPCI et des communes de la CU membres du syndicat ne pourront pas s'exprimer lors du vote relatif à la compétence Gaz.

*Le Comité Syndical valide le vote électronique pour la phase d'élection et le vote à main levée pour les délibérations.*

**DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 6 octobre 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
Transition énergétique	Partenariat CPIE – Sensibilisation des publics sur la biodiversité nocturne et les nuisances lumineuses		
	Charte d'engagement ECOWATT		
	Aide financière dans le cadre de la convention « PACTE – CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon » pour la réalisation du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle du territoire		
	CCTE	Convention avec ENEDIS et la Fédération des CUMA Normandie Ouest	
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments, des communes de Beuvron-en-Auge (annule et remplace les dispositions de la décision n° 2022-DEC-35), Bonneville-la-Louvet, Fourneville et Malherbe-sur-Ajon
		Niveau 2	Adhésion de la commune de Bonneville-la-Louvet, Fourneville, Saint-Pierre-des-Ifs et Malherbe-sur-Ajon
	Maison de l'Energie	Convention de partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » pour l'animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie – année 2023	
		Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques – « Escape game – Mission énergie » de la Maison de l'Energie - année 2023	
		Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques de l'Escape game – Mission énergie de la Maison de l'Energie - année 2023	
		Convention de partenariat pour le prêt de l'exposition nomade "2050" - Bayeux Intercom	
Compétence Contribution à la Transition Energétique	Validation du financement du plan d'actions 2023 de la commune de Livarot-Pays-d'Auge		
	Report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent		
Mobilités bas carbone	Commune de Mézidon Vallée d'Auge (2 cycles)		
	Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville (2 véhicules)		
	Commune de Saint-Laurent-sur-Mer (1 véhicule)		
Solidarité	Convention de partenariat Fonds de solidarité avec le Conseil Départemental du Calvados - Année 2022		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

*Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 6 octobre 2022.*

## AGENDA DU COMITE SYNDICAL

---

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates de réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de ces séances pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, à savoir :

- **Judi 9 février 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 30 mars 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 29 juin 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest

*Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.*

## DECOMPTE DES PRESENTS

---

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes spécifique relatif à la compétence gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice	152	144
Quorum atteint à partir de	77	73
Présents	80	73
Pouvoirs	5	5
Total des votants	85	78

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

## ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

---

### ➤ **Adhésion de Colombelles**

Madame la Présidente rappelle que suite à la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2022, les 525 collectivités membres du syndicat ont été invitées à se prononcer sur la demande d'adhésion de Colombelles au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Les collectivités disposaient de 3 mois, jusqu'au 30 novembre, pour émettre leur avis.

La majorité qualifiée (2/3 des membres (350) représentant 1/2 de la population totale (354 532 habitants) ou 1/2 des membres (263) représentant 2/3 de la population (472 709 habitants) - a été atteinte dès la fin du mois d'octobre et au 30 novembre 2022, 422 collectivités, représentant 636 690 habitants ont émis un avis favorable à cette demande et seulement une commune (2 911 habitants)) s'y est opposée.

L'arrêté Préfectoral est en cours de signature.

La commune pourra donc intégrer, comme prévu, le syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

### ➤ Adhésion de Mondeville

Madame la Présidente confirme que le nombre d'adhérents est, une nouvelle fois, sur le point d'évoluer grâce à la commune de Mondeville qui a délibéré le 16 novembre dernier pour son adhésion au SDEC ÉNERGIE et le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Conformément aux dispositions de l'article 5.1 des statuts du syndicat et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis du Comité Syndical avant d'être validée par la majorité qualifiée des membres.

Si le Comité Syndical de ce jour accepte cette demande, les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Pour rappel, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

### ➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion et ce transfert, avec la prestation optionnelle 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service) ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### ➤ Transferts de compétences

Depuis le Comité Syndical du 6 octobre 2022, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 4 novembre et 2 décembre 2022 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame la Présidente a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Cette dernière présente les différents transferts concernés, à savoir :

GAZ	PENNEDEPIE
	HOULGATE
ECLAIRAGE PUBLIC	ARGANCHY
SIGNALISATION LUMINEUSE	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	AVENAY
	BANVILLE
	CERNAY
	COMMES
	FONTENAY-LE-MARMION
	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
	MONDRAINVILLE
SAINT-HYMER	
ENERGIES RENOUVELABLES	SOULEUVRE-EN-BOCAGE

L'état actuel des 525 collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est rappelé en page 5 de la note explicative de synthèse, jointe à la convocation des élus :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	451 communes 9 intercommunalités	46 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
111 communes 1 intercommunalité	172 communes 1 intercommunalité	25 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## INSTANCES

### COMMISSIONS CONSULTATIVES

#### ➤ Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)

Pour rappel, la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

La mise à jour de la composition de cette commission, proposée par Madame la Présidente, prend en compte :

- la démission de Monsieur Bertil SMORGRAV, représentant du territoire de Normandie Cabourg Pays-d'Auge pour le collège du SDEC ÉNERGIE,
- le remplacement de Monsieur Michel LE MAZIER, représentant du territoire de Pré Bocage Intercom pour le collège des EPCI à fiscalité propre, par Monsieur Bruno DELAMARRE,
- le décès de Monsieur Pierre BOUBARNE, représentant du territoire de Terre d'Auge pour le collège des EPCI à fiscalité propre, et son remplacement par Monsieur Thierry DE KONNINCK.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de la composition de la CCTE, comme suit :

	EPCI A FISCALITE PROPRE	SDEC ENERGIE	
Isigny Omaha Intercom	LEVEQUE Anthony	BOUGAULT Remi	2ème VP BS
	POISSON Cédric	LECONTE Jean-Claude	Membre du CS
Bayeux intercom	AUTIN Huguette	LAUNAY-GOURVES Olivier	Membre du CS
	LEPAULMIER Jean	GERVAISE Gaëtan	Membre du CS
Pré-Bocage Intercom	BRECIN Jean-Yves	RUON Vincent	Membre BS
	<b>DELAMARRE Bruno</b>	LECHAT Anthony	Membre du CS
Intercom de la Vire au Noireau	DESQUESNE Valérie	MALOISEL Gilles	Membre BS
	GOURNEY-LECONTE Catherine	BAZIN Hervé	Membre du CS
Seulles Terre et Mer	LABBEY Philippe	GUIMBRETIERE Hervé	Membre BS
	LEMOUSSU Daniel	VERET Jean-Luc	Membre du CS
Cœur de Nacre	DUPONT-FEDERICI Thomas	GUILLOUARD Jean-Luc	6ème VP BS
	PAILLETTE Jean-Pierre	JOUY Franck	Membre du CS
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD Henri	MORIN Christophe	Membre BS
	GOBE Alain	GODIER Edith	Membre du CS
Cingal - Suisse Normande	MAZINGUE Didier	LAGALLE Philippe	1er VP BS
	PITEL Gilles	LEMAIRE Jean-Paul	Membre du CS
Val Ès Dunes	DECLERCK Laurent	LE FOLL Alain	Membre BS
	QUILLET Jean-Pierre	EUDE Christophe	Membre du CS
Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	MORLOT Yoan	GERMAIN Patrice	Membre BS
	PICODOT Géry	<b>ASMANT Alain</b>	<b>Membre du CS</b>
Terre d'Auge	<b>DE KONINCK Thierry</b>	POULAIN Gérard	7ème VP BS
	TONON Stéphane	THIERRY Linda	Membre du CS
Lisieux-Normandie	DROUET Mireille	BAREAU Anne-Marie	Membre BS
	FEREMANS Sylvie	MARIE Alain	Membre du CS
Coeur Côte Fleurie	BENOIST Claude	LAMBINET-PELLE Nadine	Membre BS
	MARIE Jacques	AMER Nizar	Membre du CS
Pays de Honfleur – Beuzeville	ANDRIEU Moïse	FLEURY Catherine	Membre BS
	SAUDIN François	BLANCHETIERE Marcel	Membre du CS
Pays de Falaise	GUILLEMOT Jean-François	HEURTIN Jean-Yves	3ème VP BS
	LE BRET Jacques	BENOIT Dominique	Membre du CS
CU Caen la Mer	BURGAT Hélène	CAPOEN Philippe	Membre BS
	LECERF Marc	PATINET Sébastien	Membre du CS

## → Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique ;
- **PREND ACTE** de la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

 ➤ Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Madame la Présidente rappelle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux, dont le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a nommé ses représentants et installé les représentants proposés par les associations locales.

Considérant la démission de Messieurs Jean-Marie BERNARD et Thierry SAVARY, respectivement représentants titulaire et suppléant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, il est proposé d'acter leur remplacement par Messieurs Bruno CHOIX et Laurent CHERON.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de la composition de la CCSPL, comme suit :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE
M. Philippe LAGALLE
M. Cédric POISSON
M. Jean-Luc GUILLOUARD
Mme Anne-Marie BAREAU
M. Rémi BOUGAULT

Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE
M. Patrice GERMAIN
Mme Nadine LAMBINET-PELLE
Mme Catherine FLEURY
M. Denis CHÉRON

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Jean DUMORTIER	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	<b>M. Bruno CHOIX</b>	<b>M. Laurent CHERON</b>
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

## Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), comme présentée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle avoir acté la démission de Monsieur Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la mer, au Bureau Syndical à compter du 5 décembre dernier.

Ce dernier confirme que, compte-tenu de la disponibilité que lui demande ses différents mandats et notamment celui de Président de Labéo, qui lui a été confié par le Président du Département après l'installation du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE, il n'est plus en mesure de participer aux réunions du Bureau Syndical et de la commission « Travaux sur les réseaux ».

Conformément à l'article 6.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE qui précise que les membres du Bureau Syndical sont élus de façon à ce que la Communauté Urbaine dispose d'au moins 4 représentants, il y a nécessité d'organiser des élections partielles pour le remplacement de Monsieur Patrick JEANNENEZ ; seuls Messieurs Marc LECERF, Franck GUÉGUÉNIAT et Romain BAIL représentant actuellement la Communauté Urbaine.

Ainsi, il est proposé, de procéder à l'élection au Comité Syndical d'un nouveau membre au Bureau Syndical pour représenter la Communauté Urbaine Caen la mer.

Avant appel à candidatures, Mme la Présidente, charge M. Bruno DELIQUE de rappeler les différentes modalités du vote électronique :

- Type de vote (*Article L2121-21 du CGCT*)
  - Il est voté au scrutin secret ;
  - Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
  - A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- Tous les représentants du Comité Syndical présents participent aux votes.
- Ne peut se présenter qu'un représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, non élu au Bureau Syndical.
- Présentation des candidats, avant chaque élection.
- Votes électroniques (article 17 du règlement intérieur).
- Remise d'un boîtier individuel à l'émargement :
  - 1 représentant au Comité = 1 boîtier
  - Un représentant ayant reçu pouvoir d'un autre représentant = 2 boîtiers (celui de la personne ayant donné pouvoir étant matérialisé par une gommette rouge).

- Un élu souhaitant voter pour un représentant non candidat, le fera en tapant le numéro de l'élu correspondant (cf. liste remise à l'émargement).
- Un élu disposant d'un pouvoir, utilisera chacun des boitiers pour voter.
- Un élu souhaitant s'abstenir n'utilisera pas son boitier
- Un élu souhaitant voter BLANC utilisera le code 999.

Madame Ghislaine RIBALTA représentant la Commission Locale d'Energie de la Communauté Urbaine Caen la mer, a été nommée secrétaire de séance pour ce vote.

Ont été désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Rémi BOUGAULT, représentant du collège de ISIGNY-OMAHA INTERCOM,
- Monsieur Philippe LAGALLE, représentant du collège des EPCI.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE, le vote électronique est utilisé.

Après vote, à scrutin secret, les résultats suivants ont été affichés et prononcés :

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

##### **Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

##### **Résultats du vote :**

- Nombre de votants : 85
- Voix totales : 85
- Blancs : 6
- Absentions : 6
- Voix exprimées : 73
- Majorité absolue : 37

##### **Ont obtenu :**

- Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 68 voix,
- Monsieur Stanislas ALLAIRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Jean-Pierre BALAS, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Bruno COUTANCEAU, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Ludwig WILLAUME, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

##### **Est élu :**

Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 25<sup>ème</sup> membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

Le Comité Syndical après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, 25ème membre du Bureau Syndical du SDEC ENERGIE, pour représenter le collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, et le déclare installé dans cette fonction, en confirmant l'ordre du tableau comme suit :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
<b>Présidente</b>	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b> Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Travaux sur les réseaux publics d'électricité	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
<b>10<sup>ème</sup> autre membre</b>	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
<b>11<sup>ème</sup> autre membre</b>	GUIMBRETIÈRE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
<b>12<sup>ème</sup> autre membre</b>	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
<b>13<sup>ème</sup> autre membre</b>	BOURAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
<b>14<sup>ème</sup> autre membre</b>	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
<b>15<sup>ème</sup> autre membre</b>	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
<b>16<sup>ème</sup> autre membre</b>	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
<b>17<sup>ème</sup> autre membre</b>	LAMBINET-PELLE Nadine	COEUR COTE-FLEURIE
<b>18<sup>ème</sup> autre membre</b>	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
<b>19<sup>ème</sup> autre membre</b>	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ENERGIE
<b>20<sup>ème</sup> autre membre</b>	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
<b>21<sup>ème</sup> autre membre</b>	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
<b>22<sup>ème</sup> autre membre</b>	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
<b>23<sup>ème</sup> autre membre</b>	MORIN Christophe	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
<b>24<sup>ème</sup> autre membre</b>	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
<b>25<sup>ème</sup> autre membre</b>	KANZA MIA DIEYKA Théophile	CU CAEN LA MER

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « MOBILITE » - DECISIONS MODIFICATIVES**

○ **Budget principal 2022 :**

❖ **Décision modificative n° 1**

Il est proposé une 1<sup>ère</sup> décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 13182, qui porte sur le remboursement de tiers privés dans le cadre de travaux de raccordement.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 862 638.15€	-25 000€	26 837 638,15€
Investissement	Dépense	13	13182	5 000€	+25 000€	30 000€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 1<sup>ère</sup> décision modificative du budget principal primitif 2022.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 du Budget primitif principal 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

❖ **Décision modificative n° 2**

Il est proposé une 2<sup>ème</sup> décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581621, qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2021), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n° 2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 837 638,15€	-300 000€	26 537 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581621	347 728,52€	+300 000€	647 728,52€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 2<sup>ème</sup> décision modificative du budget principal primitif 2022.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget primitif principal 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### ❖ Décision modificative n°3

Il sera proposé une 3<sup>ème</sup> décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581622, qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2022), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n°3 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 537 638,15€	-300 000€	26 237 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581622	100 000€	+300 000€	400 000€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 3<sup>ème</sup> décision modificative du budget principal primitif 2022.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°3 du Budget primitif principal 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

○ **Budget annexe « Mobilité Durable » 2022 :**

 ❖ **Décision modificative n°1**

Il est proposé une 1<sup>ère</sup> décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses de fonctionnement pour l'article 61561, qui porte sur les frais de maintenance des IRVE supérieurs aux prévisions en raison d'une forte des coûts de production.

Cette décision modificative n°1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Recette	70	707	390 000 €	+50 000 €	440 000 €
Fonctionnement	Dépense	011	61561	140 000 €	+50 000 €	190 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 1<sup>ère</sup> décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022.

 → **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

 ❖ **Décision modificative n°2**

Il est proposé une 2<sup>ème</sup> décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissement pour l'article 2031, qui concerne les frais d'étude du prestataire retenu pour l'élaboration du Schéma Directeur des IRVE, coordonné par le SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n°2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	800 000 €	-50 000 €	750 000 €
Investissement	Dépense	20	2031	14 500 €	+50 000 €	64 500 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 2<sup>ème</sup> décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES 3 BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la date du vote des budgets, prévue le 30 mars 2023.

Pour 2023, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

### Budget principal

Chapitre / Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 13</b>		<b>30 000,00</b>	<b>7 500,00</b>
13182	Subvention tiers	30 000,00	7 500,00

<b>Chapitre 20</b>		<b>812 358,11</b>	<b>203 089,53</b>
2031	Frais d'étude	50 000,00	12 500,00
20414821	Subventions versées aux communes - compétence Electricité	15 000,00	3 750,00
20414822	Subventions versées aux communes - compétence Gaz	20 000,00	5 000,00
20414823	Subventions versées aux communes - compétence TE (hors ACTEE)	135 000,00	33 750,00
20414824	Subventions versées aux communes - compétence TE (ACTEE)	100 000,00	25 000,00
20414825	Subventions versées aux gpts de communes - compétence TE	30 000,00	7 500,00
20422	Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité	20 000,00	5 000,00
20422	Subventions versées à des tiers privés	180 000,00	45 000,00
2051	Logiciels informatique	262 358,11	65 589,53
<b>Chapitre 21</b>		<b>1 649 611,94</b>	<b>412 402,99</b>
21318	Construction de bâtiments publics - compétence TE (réseau chaleur)	854 611,94	213 652,99
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	350 000,00	87 500,00
21828	Matériel de transport	250 000,00	62 500,00
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	110 000,00	27 500,00
21848	Mobilier	70 000,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	3 750,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>28 782 919,84</b>	<b>7 190 729,96</b>
2315	Travaux Réseaux	17 375 000,00	4 343 750,00
23152	Travaux Stations Hydrogène	50 000,00	12 500,00
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 837 919,84	2 709 479,96
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00
<b>Chapitre 26</b>		<b>200 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	50 000,00
<b>Chapitre 4581</b>		<b>2 300 000,00</b>	<b>575 000,00</b>
4581620	Travaux sous mandat Génie civil 2020	50 000,00	12 500,00
4581621	Travaux sous mandat Génie civil 2021	600 000,00	150 000,00
4581622	Travaux sous mandat Génie civil 2022	400 000,00	100 000,00
4581820	Travaux sous mandat Eclairage 2020	50 000,00	12 500,00
4581821	Travaux sous mandat Eclairage 2021	300 000,00	75 000,00
4581822	Travaux sous mandat Eclairage 2022	100 000,00	25 000,00
4581920	Travaux sous mandat Electricité 2020	200 000,00	50 000,00
4581921	Travaux sous mandat Electricité 2021	200 000,00	50 000,00
4581922	Travaux sous mandat Electricité 2022	100 000,00	25 000,00
4581	Transition énergétique ACTEE 2022	300 000,00	75 000,00

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Principal 2023.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 dans la limite de celles inscrites au budget principal de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Budget annexe « ENR »**

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 23</b>		<b>701 487,78</b>	<b>175 371,95</b>
2317	Immobilisations corporelles	696 487,78	174 121,95
238	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Annexe « Energies Renouvelables » 2023.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 dans la limite de celles inscrites au budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Budget annexe « Mobilité Durable »**

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 20</b>		<b>90 000,00</b>	<b>22 500,00</b>
2031	Frais d'études	54 500,00	13 625,00
2051	Achat de logiciels informatiques	35 500,00	8 875,00
<b>Chapitre 21</b>		<b>49 715,93</b>	<b>12 428,98</b>
2188	Autre matériels	49 715,93	12 428,98
<b>Chapitre 23</b>		<b>408 041,91</b>	<b>102 010,48</b>
2315	Immobilisations corporelles	408 041,91	102 010,48

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Annexe « Mobilité Durable » 2023.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 dans la limite de celles inscrites au budget primitif annexe « Mobilité Durable » de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »**

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;

2. si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu du caractère spécifique des activités de la régie à autonomie financière « Mobilité durable » (nouveaux services, modèle économique à consolider, recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses) le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement de 218 000 €.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette proposition de versement d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du Budget annexe "Mobilité Durable" 2022.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant estimé à date de 218 000 € ;
- **DECIDE** d'imputer la subvention en compte de dépense - 6573641 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 774 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## **FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 78 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 5 584 467.31 €
- Montant global de la participation communale : 2 395 296.77 €
  - Montant des fonds de concours : 2 310 544.90 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 84 751.87 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, annexe D de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 78 nouvelles demandes.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 78 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 2 310 544,90 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## GAZ

### AVENANT N° 20 : EVOLUTION DU PERIMETRE DU CONTRAT HISTORIQUE GRDF

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que l'avenant n° 20 proposé a pour objet de modifier le périmètre du contrat historique GRDF, en date du 17 décembre 1997.

En effet, suite aux transferts en 2022 de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au SDEC ÉNERGIE pour les communes de :

Commune	Date du contrat de concession	Date de délibération du Bureau Syndical actant ce transfert
Vire Normandie, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de : - Roullours, - Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, - Vaudry, - Vire	9 février 1999, 25 mai 1999, 12 février 1997 11 octobre 2000	21 janvier 2022
Douvres-la-Délivrande	1er mars 1997	21 janvier 2022
Bellengreville	30 novembre 1998	11 mars 2022
Lisieux	7 février 1997	3 juin 2022
Ouilly-le-Vicomte	7 décembre 1998	3 juin 2022
Houlgate	26 janvier 2000	4 novembre 2022

Cet avenant entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il sera mis fin automatiquement aux contrats de concession signés avec ces communes et il permettra de préciser que la redevance de fonctionnement « R1 » sera calculée en fonction du nombre de sous-groupes de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé.

Ce projet d'avenant a été joint en annexe E de la note de synthèse explicative et mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ce projet d'avenant n° 20.

→ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Gaz :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	144	73	5	78

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant n° 20 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte et documents s'y rapportant.

Arrivée de l'équipe d'ENEDIS.

## ELECTRICITE

### AVENANT N°4 AU CAHIER DES CHARGES – SCHEMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS ET PPI 2023/2026

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ENERGIE ont conclu le 29 juin 2018 une convention de concession. Cette convention met en place un dispositif de gouvernance des investissements composé d'un Schéma Directeur des Investissements (SDI) qui définit des objectifs en termes de qualité pour le réseau (valeurs repères) et de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI), d'une durée de quatre ans. Les objectifs qualitatifs du SDI ont été fixés au vu d'un diagnostic technique du réseau établissant ses forces et ses points à risques.

Les PPI de chaque maître d'ouvrage arrêtent les investissements utiles afin d'atteindre les objectifs qualitatifs du SDI. Ces investissements sont exprimés en quantité d'ouvrages traités, déposés, posés... auxquels sont rattachées des estimations financières.

Monsieur le Vice-président confirme que le 1er PPI (2019/2022), arrivant à son terme le 31 décembre prochain, le SDEC ENERGIE et ENEDIS ont engagé des négociations depuis mars 2022 afin de préparer son renouvellement. 19 réunions se sont succédé afin de finaliser l'avenant n° 4 soumis à l'Assemblée ainsi que les 10 conventions associées.

Il souligne la qualité de ces échanges et l'implication des membres des équipes d'ENEDIS et du SDEC ENERGIE qui ont participé à ces échanges et remercie les quelques membres de l'équipe d'ENEDIS présents dans cette salle, en les chargeant de transmettre ces mêmes remerciements à leurs collaborateurs absents ce jour.

Cet avenant a pour objet principal d'arrêter le contenu du 2<sup>ème</sup> PPI (2023/2026) mais aussi de modifier trois valeurs repères du SDI, de mettre à jour quelques autres dispositions contractuelles.

Monsieur Rémi BOUGAULT laisse la parole à Mesdames Sylvie DURAND et Séverine LANGEARD, directrice et directrice adjointe du Département Concessions Electricité et Gaz, pour détailler le contenu de cet avenant et de ces conventions.

Le PPI 2023/2026 d'ENEDIS sera présenté par Madame Sylvie DURAND.

Au terme de cette présentation Monsieur Jean-Olivier MARTIN, Directeur régional d'ENEDIS interviendra pour compléter cette intervention.

Pour le SDEC ENERGIE, le PPI 2023/2026 sera présenté par Monsieur Stéphane LEBARBIER.

Madame Sylvie DURAND précise qu'afin d'élaborer le 2nd PPI, le SDEC ENERGIE, en partenariat avec le concessionnaire, a préalablement :

1. actualisé le diagnostic technique,
2. mis à jour les orientations de développement du territoire,
3. fait un bilan provisoire du PPI 2019/2022.

Chacune de ces étapes préalables préfigurent le contenu du PPI 2023/2026.

En 2018, les parties ont construit le SDI sur la base d'un diagnostic technique du réseau. Ce diagnostic présente les forces du réseau et les risques qu'il subit, sur la base de multiples indicateurs.

Les parties ont donc actualisé ces indicateurs à date pour mesurer le chemin parcouru afin d'atteindre les valeurs repères du schéma directeur et de mettre à jour les forces et les points à risques du réseau.

Pour ce qui concerne les forces du réseau, il est à noter que :

- la qualité de fourniture au quotidien est bonne en moyenne sur la concession et s'améliore,
- le stock de réseau incidentogène est faible et a décru,
- les conditions d'exploitation du réseau HTA sont favorables.

L'état des indicateurs permettant de mesurer cette amélioration, sauf pour ce qui concerne l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau HTA liée très simplement à la diminution du volume de réseau exploité en 15KV), est présenté en quelques slides.

Pour ce qui concerne les points à risques, ou plus simplement les faiblesses du réseau, on peut retenir que :

- la qualité de fourniture reste contrastée à la maille des communes,
- le réseau demeure sensible aux aléas climatiques,
- la fiabilité de certains ouvrages incidentogènes doit être surveillée.

Madame Séverine LANGEARD poursuit en précisant que l'un des critères du diagnostic technique actualisé qui permet de mesurer cette amélioration de la qualité est le critère B.

Ce critère permet de mesurer la qualité de la continuité de fourniture à la maille de la concession ou à une maille plus petite.

Le critère B mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est privé d'électricité par an, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident). Cet indicateur est analysé « Toutes Causes Confondues » (TCC) ou « Hors événements exceptionnels » (HIX).

Le critère B à la maille de la concession présenté est un critère B moyen, c'est-à-dire une donnée moyennée sur deux chroniques temporelles distinctes :

- la chronique du diagnostic technique initial (2011-2015),
- la chronique 2018-2021.

Ici, le critère B est HIX et hors coupures liées au réseau de transport.

Le critère B moyen passe de 72 minutes par an à 59 minutes par an, ce qui nous permet de conclure à une amélioration de la continuité d'alimentation.

Le critère B à la maille communale (maille commune nouvelle) : face au constat d'une grande dispersion du temps moyen de coupure, les parties ont souhaité resserrer les écarts existants et ramener 80 % des communes à une fourchette haute du critère B moindre. Sur les chroniques étudiées une baisse de cette fourchette haute est constatée. Elle passe de 263 min par an à 211 min par an, soit une réduction de près de 20 % de la borne supérieure de l'intervalle ou exprimée en minutes, une réduction de la fourchette haute de 52 minutes.

En conclusion, le critère B moyen hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport s'améliore, que ce soit à la maille concessive ou à la maille communale.

Madame Sylvie DURAND rappelle qu'en 2019, face au constat d'un critère B très dispersé à la maille communale les parties ont souhaité créer 3 zones de qualité prioritaire dans lesquelles elles se sont fixées un programme d'investissements afin d'atteindre un objectif qualitatif.

Sur la moyenne 2018-2021, 80 % des communes en ZQP ont un critère B inférieur ou égal à 275 min, soit une réduction de 25 % de la borne supérieure de l'intervalle ou exprimée en minutes, une réduction de la fourchette haute de 91 minutes. Ce résultat est supérieur au résultat attendu (319 minutes).

Au titre de la tenue globale de tension un usager est dit mal alimenté, s'il subit au moins une fois dans l'année une valeur efficace de la tension BT ou HTA, moyennée sur 10 minutes, inférieure à 90 % ou supérieure à 110 % de la valeur de la tension nominale de référence.

Le niveau global de tenue de la tension n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 3 % à la fois sur le département et sur la concession.

La tenue globale de la tension est respectée chaque année sur la période d'analyse. La tenue de la tension est de 0,2 % en moyenne sur 2018-2021 contre 0,3 % en moyenne sur 2011-2015.

Au titre de la continuité d'alimentation globale du réseau, un client (HTA ou BT) est considéré comme mal alimenté s'il dépasse la valeur de référence pour l'un au moins des 3 critères :

- Nombre de coupures longues > 6 /an,
- Durée coupures longues > 13 h / an,
- Nombre de coupures brèves > 35 / an.

Le niveau global de continuité n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 5 % à la fois sur le département et sur la concession.

Le taux moyen de clients mal alimentés sur la chronique 2018-2021 est de 0,9 %. Il est inférieur à la valeur repère correspondante dans le schéma directeur des investissements qui précise que le taux moyen de clients mal alimentés en continuité sur la durée du PPI doit être inférieur ou égal au taux moyen de clients mal alimentés en continuité sur la chronique 2011-2015, soit 1,5 %.

Sur la mesure de la fiabilité des ouvrages, il est à noter une réduction des stocks limités d'ouvrages incidentogènes.

Madame Séverine LANGEARD confirme que le premier point à risque concerne l'amplitude du critère B à la maille communale.

La continuité d'alimentation reste contrastée. Elle fait apparaître des variations du temps moyen de coupures par commune qui restent étendues. Le critère B communale se situe entre [0 ; 732 min] sur 2018-2021 contre [0 ; 893 min] pour la chronique initiale, soit une diminution de 18 % de la fourchette haute de l'intervalle.

Il est à retenir qu'une zone à traiter prioritairement se démarque, il s'agit du Pays d'Auge étendu. Comme dans le cadre du précédent PPI cette zone va faire l'objet d'un traitement spécifique qui sera abordé dans le cadre des conventions associées au contrat de concession.

Le deuxième point à risque relevé est que le réseau demeure exposé aux aléas climatiques. Cette exposition se mesure au travers de 4 indicateurs.

Le premier étant le critère B climatique reste important Il est déterminé à partir des incidents ayant eu notamment les causes liées aux conditions météorologiques, comme par exemple : chute de branche par vent, chute d'arbre par vent, Effort anormal par tempête de vent ou de pluie, Effort anormal par tempête de neige ou de givre, Coup de foudre, pollution, corrosion, condensation, inondation, cause inconnue : par grand vent, par orage, par neige ou givre.

Cet indicateur est analysé « Toutes Causes Confondues » (TCC) ou « hors événements exceptionnels » (HIX). Dans le cas d'espèce, le critère B climatique est HIX.

Sur 2018-2021, la part climatique du critère B représente 20 % du B HIX hors RTE de la concession contre 34 % sur la chronique précédente. Cette réduction de la part du critère B climatique est à pondérer, car la part du critère B climatique reste importante (20 %) et la présence de l'année 2013, année atypique en matière de phénomènes climatiques limite la pertinence de l'évolution constatée.

Le deuxième indicateur est que la concession présente une façade maritime importante subissant des vents forts. Le vent a notamment une incidence sur le vieillissement des réseaux aériens. Ceci a amené les parties à inscrire au schéma directeur un objectif d'effacement du réseau BT aérien qui va être élargi aux communes urbaines dans le cadre du présent avenant.

Madame Sylvie DURAND rappelle que le réseau demeure sensible aux aléas climatiques avec, en outre, sur la concession la forte présence d'un risque bois et l'existence d'un risque inondation pour lequel le concessionnaire investit afin de secourir ou d'équiper les postes de transformation HTA-BT. Sur la zone Caen Dives (classés TRI) au terme du PPI 2019/2023 reste 1 550 usagers non inondés non sécurisés.

La fiabilité de certains ouvrages reste sous surveillance car leurs taux d'incidents restent notables voir en progression, c'est le cas notamment par exemple du réseau HTA souterrain CPI mais aussi du taux d'incidents du réseau BT souterrain CPI.

Il est à noter que la forte volatilité du taux d'incidents BT aérien nu est liée au fait qu'il existe aujourd'hui peu de réseau BT sur la concession.

Les orientations de développement du territoire de la concession ont été actualisées afin d'évaluer les évolutions des taux de charges des postes sources : suite à la création du poste source de Fontaine-Etoupefour, on note une croissance des taux de charge entre 1,7 % et 0,2 %. Les évolutions les plus importantes sont en rouge et orange sur la carte présentée.

De plus, les orientations de développement du territoire de la concession ont été actualisées d'intégrer deux modélisations du concessionnaire.

La première sur l'impact de la pénétration de la mobilité électrique, du développement des pompes à chaleur, associés à la rénovation thermique. Cette modélisation fournit un scénario prospectif d'évolution de la pointe de la charge BT à l'horizon +10 ans sur le périmètre de la concession par rapport à la situation actuelle.

La seconde sur les effets des développements de la production solaire diffuse BT fournit une estimation de la moyenne lissée géographiquement des kW supplémentaires produits par poste de distribution à l'horizon +10 ans sur le périmètre de la concession.

Deux zones d'évolution plus marquées ressortent sur le territoire : le Centre - Centre-Sud et le Sud-Ouest du département. Ces scénarios apportent des visions relatives aux éventuelles évolutions d'usage, sur la base des connaissances actuelles. Elles permettent ainsi d'orienter les échanges entre les parties et de contribuer aux réflexions sur la transition énergétique dans le cadre du PPI 2023-2026.

#### ➤ Bilan provisoire du PPI 2019 2022 en quantité d'ouvrages posés, déposés, traités... :

Il s'agit ici de mesurer si les quantités d'ouvrages posés, déposés ou traités l'ont été par les deux maîtres d'ouvrage et d'indiquer le montant des investissements afférents.

Il s'agit d'un bilan provisoire, car conformément aux dispositions de l'annexe 2A1, c'est au 1er mars qui suit la dernière année du PPI que le concessionnaire transmet au concédant le bilan des investissements actualisé de ce programme pluriannuel d'investissements en termes de quantité d'ouvrages réalisés.

#### Enedis :

- Un bilan chiffré par finalités à date reproduit dans l'avenant n° 4.
- Un bilan quantitatif positif.
- Des taux de réalisation supérieurs à 100 % pour 9 finalités du 1<sup>er</sup> PPI sur 13.
- 4 finalités ont des taux de réalisation inférieurs à 100 %, mais 3 devraient atteindre les objectifs fixés au terme de l'année 2022.
- L'objectif quantitatif relatif à la finalité « Lignes aériennes HTA renouvelées (PDV) », ne sera pas atteint. Compte tenu du niveau de renouvellement HTA aérien, cette finalité ne fera pas l'objet de mesures compensatoires.
- Le niveau d'investissement du concessionnaire au titre du 1<sup>er</sup> PPI atteint 36 968 k€ au 31 octobre 2022
- (Estimation 38 515 k€).

**SDEC ENERGIE :**

Madame Séverine LANGEARD précise que le bilan provisoire du PPI 2019-2022 du SDEC ENERGIE a été établi par le département investissements. Ce bilan indique que :

- des taux de réalisation sont supérieurs à 100% pour 2 finalités sur 4 ;
- les objectifs quantitatifs n'ont pu être atteints pour deux finalités pour des causes externes au syndicat ;
- les investissements du SDEC ENERGIE au titre de ce 1er PPI atteignent 30 847 k€ (pour une estimation de 35 280 k€).

Après avoir mesuré l'évolution des indicateurs inscrits au diagnostic technique du schéma directeur, mis à jour les orientations de développement du territoire et dressé le bilan quantitatif provisoire du 1er PPI, il est possible de mesurer les ambitions du prochain PPI, à savoir :

- améliorer et maintenir la qualité de distribution de l'électricité tout au long du contrat,
- favoriser la transition énergétique,
- améliorer la résilience des réseaux face aux risques.

Le PPI 2023-2026 devra répondre à ces 3 ambitions au travers de ces différentes finalités.

Pour atteindre ces 3 ambitions, Madame Séverine LANGEARD précise qu'Enedis et le SDEC ENERGIE ont déterminé plusieurs actions ou finalités.

Plusieurs finalités concernent la diminution du stock des technologies de réseau incidentogènes, d'autres vont plus directement améliorer le temps moyen de coupure (critère B) comme la mise en service d'OMT. A noter également le traitement des transformateurs pollués par les PCB (polychlorobiphényles).

La liste de l'ensemble des finalités est présentée aux élus, comme suit :

1. Remplacement ciblé sur les réseaux HTA aériens (technologie incidentogène)
2. Actions de rénovation des réseaux HTA aériens
3. Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI (technologie incidentogène)
4. Mise en service d'OMT (pour réduire le temps de coupure des usagers)
5. Actions ciblées de renforcement des réseaux HTA
6. Actions ciblées de renforcement des réseaux BT aériens
7. Mise en souterrain des réseaux
8. Résorption des réseaux BT fils nus (technologie incidentogène)
9. Sécurisation des réseaux face aux risques majeurs
10. Résorption des réseaux BT souterrains CPI (technologie incidentogène)
11. Traitement des transformateurs pollués par les PCB (polychlorobiphényles)

Madame Sylvie DURAND propose de présenter le PPI 2023/2026 établi par le concessionnaire.

Enedis prévoit de :

- rénover 275 km de lignes aériennes HTA (RP),
- remplacer 45 km de lignes aériennes HTA obsolètes,
- créer ou renouveler 30 OMT,
- renouveler 20 km de lignes HTA souterraines CPI,
- renouveler 15 km de réseau BT fils nus,
- renouveler 12 km de BT souterrain CPI,
- remplacer 13 km de lignes aériennes HTA en risque avéré,
- sécuriser des ouvrages par le traitement du risque inondation concernant entre 15 - 25 postes et 15 postes,

- traiter 110 transformateurs pollués par des PCB,
- renforcer 1,3 km de réseaux HTA,
- renforcer 10 km de réseaux BT.

Les estimations financières associées à ces actions s'élèvent à 29 000 k€.

Les objectifs quantitatifs et financiers du 2nd PPI sont réduits par rapport au 1er PPI.

Cette inflexion est liée, selon ENEDIS, à :

- l'amélioration de la qualité de la distribution,
- la comptabilisation dans le 1er PPI d'investissements exceptionnels.

Elle ne remet pas en cause les trajectoires d'amélioration des indicateurs de qualité du SDI.

Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur des Investissements, présente le PPI 2023/2026 établi par le SDEC ENERGIE.

Le syndicat prévoit de :

- renforcer 60 km de réseau BT en zone rurale,
- sécuriser 60 km de BT fils nus (communes rurales),
- sécuriser 20 km de BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines),
- enfouir 15 km de réseau BT autres que BT fils nus des communes en zone littorale de vent supérieur à 170 km/h.

Les estimations financières associées à ces actions s'élèvent à 31 000 k€.

Les objectifs quantitatifs du 2nd PPI sont conformes à la trajectoire du SDI.

Les estimations financières sont similaires aux dépenses d'investissements réalisées au titre du 1er PPI (prise en compte de la forte dérive des coûts).

#### ➤ **Avenant n° 4 :**

Dans le cadre du projet d'avenant n° 4 soumis à l'assemblée, il est proposé de valider trois modifications relatives à des valeurs repères du Schéma Directeur des Investissements.

Madame Sylvie DURAND rappelle qu'il existe 14 valeurs repères, objectifs en termes de qualité pour le réseau à atteindre à diverses échéances du contrat.

La 1ère modification concerne la création d'une nouvelle valeur repère : le critère M :

- Etablissement de principe prévu au terme du 1er PPI.
- Les parties décident de surseoir à l'établissement de cette VR => cet indicateur va continuer à faire l'objet des actualisations du diagnostic technique du SDI.

La 2ème modification concerne la modification du taux UMA (usagers mal alimentés) en tenue de tension :

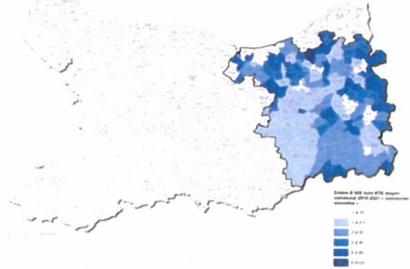
- Taux cible actuel  $\leq$  à 0,12 % tous les ans.
- Changement de méthode de calcul.
- Taux cible à venir  $\leq$  à 0,17 % tous les ans (données 2021).

Enfin, la 3ème modification concerne le taux de souterrain BT en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h :

- Taux cible actuelle pour les communes rurales : 70 %.
- Taux cible à venir pour l'ensemble des communes : 75 %

**RENOUVELLEMENT DE 10 CONVENTIONS ASSOCIEES**

Madame Sylvie DURAND présente les 10 conventions associées au contrat de concession et à son avenant n° 4, à savoir :

Convention		Objet	Evolutions
1	<b>Zone de qualité prioritaire (ZQP)</b>	Fixe un objectif qualitatif sur un le Pays d'auge étendu avec un programme d'investissements des deux maitres d'ouvrage	 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la fourchette haute (259 minutes) pour au moins 80 % des communes</li> <li>- Investissements ENEDIS : 119 km de réseaux traités (6 500 k€)</li> <li>- Investissements SDEC ÉNERGIE : 30 km (5 700 k€)</li> </ul>
2	<b>Article 8</b> (financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement)	Fixe le montant et les modalités de versement de la participation du concessionnaire aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement.  Durée : 4 ans - 40% du coût de ces travaux dans la limite d'un montant annuel de 650 k€. - Affectation de 40% de cette participation à des travaux visant à la sécurisation du réseau BT.	Durée : 4 ans - Dito - Ce montant maximum peut être majoré d'au plus 65k€ si le taux de sécurisation du fils nus (en linéaire) est supérieur à 25%.
3	<b>PCT</b>	Fixe les modalités liées au paiement de la Part couverte par le Tarif (PCT).	- Durée : 1 an x 3 - Modifications limitées du contenu de la convention
4	<b>Contrôle</b>	Fixe au principal les modalités pratiques de la mission annuelle de contrôle et la transmission de certaines données.	- Durée : 4 ans - Elargissement de l'objet de la convention - Actualisation de la liste minimale de données à communiquer
5	<b>Terme I</b>	Fixe la nature des investissements de transition énergétique (terme I) entrant dans le calcul de la Redevance R2.	- Renouvellement de la convention sans changement notable - Allongement de la durée de la convention : 4 ans
6	<b>Cartographie moyenne échelle</b>	Résilie la précédente convention. Définit les modalités de mise à disposition gratuite des données cartographiques au format numérique.	- Durée : 4 ans - Données communiquées enrichies - Possibilité de communiquer la cartographie aux AODE frontalières
7	<b>Convention de valorisation VRG (Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages)</b>	Fixe les modalités d'échanges dans le cadre de la valorisation comptable des ouvrages.	- Renouvellement de la convention sur une durée plus courte (1 an), compte tenu du contexte évolutif, et fixation de délais d'échanges des documents cadencant la valorisation.
8	<b>Convention d'échanges dans le cadre des travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE</b>	Fixe les échanges dont le cadre des travaux réalisés par le Syndicat.	- Renouvellement de la convention sur une durée plus courte (1 an) : échanges à intervenir en 2023 afin de faire évoluer les dispositions de cette convention.
9	<b>Convention « eplans »</b>	Détermine les modalités de mise à disposition de la plateforme « eplans ».	- Nouvelle convention.
10	<b>TST - Travaux sous tension</b>	Fixe les modalités spécifiques de coordination entre les parties notamment dans le cadre des travaux sous tension.	- Renouvellement de la convention sur une durée plus courte. - Actualisation des prix des prestations réalisées par Enedis.

## INTERVENTION D'ENEDIS

---

Monsieur Jean-Olivier MARTIN, Directeur Régional Normandie d'ENEDIS, remercie Madame la Présidente et l'assemblée de lui laisser l'opportunité de s'exprimer sur ce 2<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'investissement pour la période 2023/2026.

Il remercie la qualité des échanges au quotidien entre ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE sur l'ensemble des investissements menés sur le réseau de distribution sur le Calvados, dans le souci d'améliorer la qualité de fourniture pour l'ensemble des clients.

Le PPI 2019-2022 constituait la 1<sup>ère</sup> période quadriennale du nouveau contrat de concession de distribution d'électricité. Cette 1<sup>ère</sup> période est en ligne avec les ambitions du Schéma Directeur des Investissements qui s'étale jusqu'à horizon 2050 et les valeurs repères qui ont pu être définies dans ce schéma.

Monsieur le Directeur Régional confirme que le temps moyen de coupure Basse Tension est en amélioration notable (passage de 72 mn à 59 mn sur les 5 ans de référence).

L'ensemble des départs en chute de tension sont également en nette amélioration.

Le stock de réseaux incidentogènes, sur lesquels une vigilance toute particulière est à avoir, est relativement limité.

Le niveau de ce PPI 2019-2022 était élevé, avec cette période difficile de crise COVID à gérer, dans un contexte d'investissement exceptionnel et de recherche d'optimisation de la qualité de desserte, avec effectivement la mise en place d'un nouveau poste source à Fontaine-Etoupefour.

Le 2<sup>ème</sup> PPI sur la période 2023-2026 a été construit en parfaite cohérence avec la mise à jour du diagnostic technique, partagé avec le SDEC ÉNERGIE, et le niveau de performance sur les investissements déjà réalisés sur la période écoulée.

Il prend en compte les points de vigilances soulevés, présentés précédemment :

- un réseau qui est fatalement exposé aux aléas climatiques (façade maritime importante et secteur fortement boisé),
- un taux de coupure incidenté BT qui reste encore élevé, sur lequel un travail va être fourni pour améliorer ce taux de coupure,
- une amélioration de la fiabilité du souterrain avec un taux d'incidence HTA et BT qui reste à réduire.

Monsieur Jean-Olivier MARTIN confirme que le 2<sup>ème</sup> PPI présenté par Madame Sylvie DURAND, s'inscrit pleinement dans le Schéma Directeur des Investissements à horizon 2050 et ses valeurs repères.

Par ailleurs, il s'aligne également avec les 3 orientations définies avec le SDEC ÉNERGIE, qui paraissent essentielles également à ENEDIS :

1. La résilience des réseaux électriques de distribution face aux aléas climatiques (risque inondation et risque vent),
2. La réduction de l'écart-type de qualité de fourniture, avec un focus particulier sur la zone Est Pays d'Auge,
3. L'accompagnement de la transition écologique. Tous les éléments prospectifs, présentant les facteurs haussiers et baissiers, seront mis en perspective de façon à mesurer les impacts sur le réseau de distribution d'électricité et donc les adaptations du réseau à envisager dans les années à venir.

ENEDIS a également chiffré comment se positionnait ce PPI 2023/2026 par rapport au niveau global d'investissement réalisé sur la période écoulée. ENEDIS s'inscrit dans une perspective d'investissement qui est 10 % supérieur par rapport à ce qui a pu être fait sur la période 2019-2022, tout simplement pour accompagner cette transition écologique.

D'une manière plus globale, la stratégie d'investissement d'ENEDIS a pour objectif de relever 4 ambitions majeures à court, moyen et long termes :

1. Le raccordement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, avec le développement des colonnes horizontales (alimentation des parkings pour la mobilité électrique).
2. L'accélération du rythme des énergies renouvelables. Beaucoup de choses sont à faire en France et notamment dans le Calvados sur ce sujet.

3. Le traitement des ouvrages à risques, dans le contexte du changement climatique.
4. Le renouvellement du compteur Linky à partir de 2030, dont la durée de vie est de 20 ans.

Dans ce contexte, ENEDIS a travaillé sur des scénarios de prospective à 10 ans qui méritent d'être encore affinés. Ils seront mis à jour progressivement, en fonction des éléments, notamment, de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le contrat de concession du SDEC ENERGIE, d'une durée de 30 ans, projette le département à horizon 2050, de la neutralité carbone.

Il oblige collectivement ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE et Monsieur Jean-Olivier MARTIN souligne, une nouvelle fois, la qualité des échanges au quotidien entre les 2 parties pour l'amélioration de la qualité de la fourniture pour le Calvados.

Monsieur le Directeur Régional se tient à disposition de l'assemblée pour répondre à ses questions.

## ECHANGES AVEC L'ASSEMBLEE

---

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Rémi BOUGAULT :

*« Monsieur le Directeur, je profite de votre présence pour souligner la qualité des échanges que nous avons eus et l'implication des membres de vos équipes dans ces échanges.*

*Je vois que quelques membres sont présents ici et je vous prie de bien vouloir transmettre à vos collaborateurs, qui sont absents aujourd'hui, tous nos remerciements.*

*Mme DURAND, qui a présenté le PPI d'ENEDIS, a pu donner l'impression que nous n'avions rien à dire sur ce PPI, que nous l'acceptons, mais nous avons quand même quelques remarques à faire.*

*Il y 4 ans, ici même, avec votre prédécesseur, nous avons voté le 1er PPI pour la période 2019/2022.*

*Je me souviens que nous étions dans un esprit « gagnant / gagnant ».*

*Et cela s'est vérifié, car le bilan quantitatif du premier PPI d'ENEDIS est globalement satisfaisant, et nous pouvons, ensemble, nous en féliciter.*

*Il me semble que l'esprit de ce second PPI est différent et repose plus sur « un pari ».*

*En effet, nous constatons la baisse de vos investissements sur le deuxième PPI, tant en quantité d'ouvrages traités, qu'en montant financier.*

*Cette baisse est évaluée à 20 % par rapport au premier PPI. C'est d'autant plus significatif que le contexte inflationniste que nous subissons actuellement, risque d'accentuer encore plus ce constat, si on raisonne en termes de km.*

*En réponse, vous estimez que la trajectoire des investissements du premier PPI, projetée sur la durée du contrat de concession (30 ans), va au-delà des objectifs finaux.*

*Le pari de ce second PPI repose donc sur ce constat, celui que ce premier PPI est allé au-delà des objectifs que nous avons convenu.*

*En ajustant les investissements du second PPI, vous faites le pari qu'en 2026, terme du 2ème PPI et non du second car si on dit second ça veut dire qu'il n'y en aura pas de 3ème, donc j'aime mieux parler de 2ème, vous serez toujours dans la trajectoire fixée par le Schéma directeur.*

*Collectivement, je pense que nous pouvant prendre acte de ceci et, parce que nos relations sont bonnes, vous l'avez souligné et nous tenons à le souligner également, nous acceptons aussi ce pari qui repose sur la confiance mutuelle.*

*Mais cette confiance se mérite, et le SDEC ENERGIE sera donc vigilant sur ce point et se donnera les moyens nécessaires pour vérifier, tous les ans, que la tendance de vos investissements reste bien dans la ligne des objectifs du Schéma Directeur des Investissements sur 30 années. »*

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

*« Comme dit dans ma prise de parole précédente, nous étions sur ce 1<sup>er</sup> PPI sur un niveau d'investissement particulièrement élevé avec des investissements exceptionnels.*

*Quand on regarde ce que pèse le développement et la restructuration du réseau, associés à la mise en place du poste source de Fontaine-Etoupefour, on est sur plus de 8 millions d'euros pour ces investissements exceptionnels, qu'on ne retrouve fatalement pas dans le 2<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Investissement.*

*Effectivement, on a tenu compte dans ce 2<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Investissement de l'amélioration de la qualité de fourniture qu'on pouvait avoir sur le Calvados.*

*Mais je note votre vigilance et on y sera aussi particulièrement vigilants. »*

Monsieur Philippe LAGALLE :

*« Monsieur le Directeur, ma question va rebondir sur un point que vous avez abordé à l'instant, à savoir les nouveaux usages.*

*La transition énergétique est au cœur de nombreux enjeux, dont celui de l'adaptation de notre réseau public d'électricité.*

*Plus précisément, notre département devrait voir dans les prochaines années, le développement du photovoltaïque et ceci, dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, en cours de débats parlementaires.*

*Notre syndicat est déjà engagé pour accompagner les communes dans la construction de solutions photovoltaïques sur leur territoire, et notre action devrait continuer à se développer dès 2023.*

*Rappelons aussi notre appui auprès de très nombreuses communautés de communes pour concevoir leur PCAET et maintenant pour les mettre en œuvre.*

*Cette démultiplication d'injection électrique sur le réseau va probablement nécessiter des adaptations à la fois des postes de transformation moyenne tension, des mutations de transformateurs ou des renouvellements et créations d'ouvrages électriques.*

*Nous notons, à ce titre, avec satisfaction, que le second PPI se traduit très concrètement par des investissements « fléchés » transition énergétique.*

*Ma question porte sur les études prospectives à engager pour anticiper ce développement des productions EnR, afin que celles-ci ne viennent pas générer des contraintes supplémentaires sur le réseau de la concession.*

*Il nous semble nécessaire de réaliser des études localisées, notamment dans les deux zones du département que sont : la zone « Centre - Centre sud » et la zone « Sud-ouest » (cf. les cartes que Sylvie DURAND a présentées à l'instant).*

*Aussi, Monsieur le Directeur, pouvez-vous nous confirmer votre engagement, dans le cadre de ce 2<sup>ème</sup> PPI, à mener aux côtés du SDEC ENERGIE ces études et plus largement à communiquer, régulièrement, sur l'impact des nouveaux usages sur le réseau ?*

*Je vous remercie. »*

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

*« Je l'ai un peu dit il y a quelques minutes, effectivement, une des orientations majeures de notre stratégie, c'est l'accompagnement de la transition écologique. On sait que la décarbonation, c'est l'électrification des usages.*

*Vous avez pu le voir dans les scénarios qui sont publiés par le Réseau de Transport d'Electricité, d'un volume France aujourd'hui de 400 TWh on passerait à horizon 2040, voire au-delà, à 650 TWh de consommation d'électricité, et cela, avec des actions particulières menées par les citoyens de sobriété énergétique et de performance énergétique. On voit bien qu'il y a un développement de l'électricité.*

*C'est la raison pour laquelle, on introduit, et on l'a fait en Normandie sur les cinq départements normands et plus particulièrement sur le Calvados, notre volonté d'anticiper finalement l'impact de cette transition écologique sur l'ensemble du réseau de distribution.*

*Ce sont les premières cartes présentées, pas tellement très visibles, car certaines couleurs peuvent paraître anxiogènes quand on voit des tâches jaunes alors qu'on ne parle que de 10 % d'augmentation de la puissance de pointe, ce qui n'est pas forcément un niveau très élevé.*

*D'où notre volonté d'avoir ces scénarios prospectifs les plus robustes possibles, de façon à voir et anticiper les investissements qu'on a à réaliser sur le réseau de distribution pour accompagner cette transition écologique.*

*J'insiste quand même sur un point. Je pense qu'il faut bien qu'on l'ait en tête. Dans notre orientation initiale et c'est normal, on est là pour être prudents (et ce sont d'ailleurs encore les travaux qui ont été faits. Ils sont très orientés comme ça), on est sur des facteurs haussiers de l'évolution de la consommation d'électricité, au sens où, on le voit, il va y avoir du développement de la mobilité électrique, on peut avoir de la conversion de chauffage gaz, fioul par des pompes à chaleur ...*

*Je pense qu'il est aujourd'hui important aussi qu'on agrège à ces scénarios haussiers, les perspectives de baisse que l'on peut avoir comme la performance énergétique des logements (et ça, ça va jouer de façon théoriquement très forte dans les années qui viennent), mais aussi de la substitution de chauffages électriques peu performants par des chauffages électriques plus performants (et on sait qu'il y a des réponses aujourd'hui beaucoup plus performantes que celles qu'on peut avoir dans le parc de logements installés aujourd'hui).*

*Donc oui, je ne peux que vous renouveler mon engagement, par rapport à cette volonté d'avoir des scénarios de prospective qui nous permettent de bien identifier les perspectives de développement du réseau de distribution à opérer.*

*Il en va de notre responsabilité collective qu'on arrive à opérer ces évolutions et les investissements qui vont bien pour assurer la robustesse du réseau de distribution. »*

Monsieur Philippe LAGALLE :

*« Merci Monsieur le Directeur. Je renforcerai un peu ma question, par exemple, par rapport aux postes source.*

*Je suis dans une communauté de communes, Cingal-Suisse Normande, sans aucun poste source.*

*Ainsi, quand on se positionne sur la mise en place des réflexions pour faire des parcs photovoltaïques, un paramètre extrêmement important est à prendre en compte : c'est le raccordement de ce parc au réseau.*

*Du fait qu'il n'y ait pas de poste source, le montant de ces raccordements est tel, que ça rend pratiquement le projet non-viable. Donc il y a une vraie interrogation par rapport à cela. »*

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

*« Pour vous répondre sur ce sujet-là, qui est finalement un sujet complexe : le développement de poste source ou de capacité d'accueil de production d'énergie renouvelable.*

*Plusieurs éléments de réponse.*

*Vous savez aujourd'hui, il existe des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables qui visent, en fonction de la connaissance des projets que l'on peut avoir, à développer ces capacités d'accueil, de façon à permettre le raccordement des projets.*

*On est, contrairement à ce que l'on peut penser, sur une région qui est faiblement aujourd'hui saturée en termes de capacité d'accueil. Alors ça ne veut pas forcément vouloir dire que, sur certains territoires, il ne peut pas y avoir des phénomènes de saturation.*

*Mais je vais vous citer un élément de repère parce que je pense qu'il est assez significatif, et ça a été un des éléments de mon rapport d'étonnement en venant en Normandie.*

*J'étais anciennement sur Nouvelle-Aquitaine et, pour avoir développé ces capacités d'accueil de façon anticipée sur cette région, le coût de raccordement du MW était de 80 000 € de puissance raccordée. En Normandie, aujourd'hui, on est à 11 000 € parce que justement, on a des capacités d'accueil disponibles pour raccorder ces producteurs d'énergie renouvelable.*

*Encore une fois, c'est sur l'ensemble de la Normandie, ça peut masquer des diversités territoriales ou des diversités locales. Mais en tout cas, il y a de la capacité d'accueil aujourd'hui disponible dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Normandie. »*

Madame la Présidente redonne la parole à l'assemblée. Aucune nouvelle observation ou question.

Madame la Présidente :

*« J'aurais une interrogation Monsieur le Directeur.*

*On voit bien, aux témoignages des uns et des autres, et c'est le quotidien de chacune et de chacun, que les besoins sont grandissants et, nous avons noté que la qualité de fourniture n'est pas toujours comparable d'un territoire à l'autre ou d'une commune à l'autre du département.*

*Concrètement, le temps moyen de coupure du secteur rural, et plus particulièrement celui du Pays d'Auge, dont nous avons de nombreux collègues ici dans la salle, est plus important qu'en zone urbanisée.*

*Nous nous en réjouissons notamment pour les habitants et les entreprises des villes et de leur agglomération, mais nous ne pouvons oublier nos collègues en secteur rural. Je suis une élue du monde rural et vous pouvez compter sur ma vigilance à cet égard.*

*Nous constatons que le temps moyen de coupure en secteur rural est encore 4 fois plus important que celui en zone urbanisée. C'est d'ailleurs ce que la Cour des comptes dans son dernier rapport relatif au FACÉ a souligné.*

*Tous les usagers, chacune et chacun d'entre nous, lorsque nous payons nos factures, nous versons la même contribution au titre du tarif d'accès aux réseaux publics de distribution, et cela, quelle que soit notre commune de résidence.*

*Alors, il n'est donc pas entendable que certains de nos concitoyens doivent encore subir des coupures d'électricité importantes, d'un temps autre que celui du XXIème siècle.*

*J'entends donc que le constat s'améliore, mais on peut toujours faire mieux, n'est-ce pas Monsieur le Directeur ?*

*Vous pouvez compter sur notre vigilance et sachez que nous serons toujours attentifs, et plus qu'attentifs, eu égard à vos obligations contractuelles.*

*Que ce soient les habitants du Pays d'Auge ou des autres territoires ruraux de notre département nous méritons tous d'avoir le meilleur accès possible à une énergie électrique conforme à la qualité attendue.*

*Vous pouvez compter sur notre détermination pour suivre l'ensemble des plans d'investissement, qu'ils se réalisent et qu'ils aillent au-delà des perspectives envisagées cet après-midi. »*

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

*« Je pense que l'entreprise que je représente, ENEDIS, défend un modèle national périqué.*

*Qu'est-ce que cela veut dire la péréquation tarifaire ?*

*Cela signifie que quel que soit l'endroit où l'on est sur le territoire, comme vous l'avez souligné Madame la Présidente, on paie le même prix d'acheminement de son électricité.*

*Or, on sait très bien que les coûts sont très différents, et vous l'avez exprimé, en zone urbaine et en zone rurale. Justement le modèle d'ENEDIS, c'est d'assurer le même développement en zone urbaine qu'en zone rurale.*

*Fatalement, il y a des écarts quand même dans la conception, dans le fonctionnement des réseaux, qui font que parfois, sur certaines zones rurales, c'est plus compliqué d'entretenir ou de maintenir le réseau, voire de développer le réseau, qu'en zone urbaine.*

*Mais on est particulièrement vigilants, et croyez-moi, je le suis au quotidien, à ce que la qualité de fourniture s'améliore en zone urbaine. Elle est déjà excellente, mais s'améliore, bien sûr et aussi, en zone rurale. Et l'ensemble des investissements qu'on peut faire quand on parle, par exemple, de rénovation programmée sur le réseau aérien vise à cette amélioration en zone rurale.*

*On parle là d'investissement.*

*Je pense qu'il y a quelque chose qu'il ne faut pas qu'on oublie et sur lequel j'attache une attention particulière. J'en parlais encore avec des collègues d'ENEDIS hier. Pour moi, c'est tout ce qu'on fait autour de la maintenance et ce qu'on fait autour de l'élagage. L'élagage, c'est une des premières motivations qui permet d'améliorer la qualité de fourniture. Elagage sur le réseau moyenne tension, mais élagage aussi sur le réseau basse tension. Les élagages sur la basse tension, souvent, ne dépendent pas d'ENEDIS. Ils dépendent de propriétaires qui débordent sur le domaine public et sur lequel on a besoin que cet élagage soit correctement réalisé pour améliorer la qualité de fourniture. C'est un enjeu très fort en termes de qualité de fourniture. Je pourrais vous donner des chiffres si vous le souhaitez à ce niveau-là. »*

Monsieur Denis CHÉRON :

*« Elu du Sud-Ouest du Pays d'Auge, on s'aperçoit, je le signale souvent, que des supports de moyenne tension sont en triste état, dans nos champs, dans nos bois et donc souvent, les accidents sont provoqués par ces mauvais supports.*

*Je pense qu'il faudrait que vous investissiez un petit peu pour vérifier les supports, au moins une fois tous les deux ans. Vérifier qu'il n'y ait pas de ferrailles qui dépassent sur ces poteaux d'une vingtaine d'années ou que les poteaux bois ne soient pas complètement pourris.*

*Ça m'arrive de m'apercevoir et de signaler que des poteaux bois sont en très mauvais état, près à tomber. Quand ça arrive, nous sommes sans électricité des journées entières.*

*Les représentants du SDEC ÉNERGIE font attention au réseau et signalent tout problème. ENEDIS se doit de faire le même travail de vérification de tous les supports qui apportent l'électricité sur le réseau. »*

Monsieur Jean-Yves HEURTIN :

« Je suis Vice-président du SDEC ÉNERGIE et Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados.

Effectivement, vous évoquez l'élagage. Il me semble que l'élagage est, suivant les réseaux, je vais scinder, je vais faire comme vous, scinder la partie basse tension et la partie un peu plus transport, où là, vous agissez d'office, et je vais en profiter pour rappeler certaines choses.

Je veux vous dire que, vous faites bien de faire un certain nombre de relances et on relaye.

Je n'ai pas l'impression que l'entretien de ces haies à proximité ne soit pas effectué dans de bonnes conditions, et je n'ai pas l'impression que ce soit en bordure de parcelles, notamment agricoles avec des haies, qu'il y ait des problématiques qui génèrent ces coupures.

Alors, je peux me tromper et je suis tout à fait à disposition pour creuser la question de ce qui génère ces coupures dans des zones moins bien desservies, comme on l'a vu toute à l'heure dans la présentation, et plus particulièrement le Pays d'Auge.

Je n'ai pas l'impression que ce soit ça qui le génère et je rejoins ce que disait Denis CHÉRON à l'instant sur justement, dans un secteur où la densité est moindre, où, quand même, le renouvellement des supports est très discutable.

J'en profite, sur l'élagage de la végétation, pour vous rappeler aussi, l'importance du respect des exploitants et des propriétaires dans ce cadre, qui se fait de façon autoritaire.

Alors je ne mets surtout pas en cause la nécessité de l'élagage. Vous aurez toujours le soutien de la Chambre d'Agriculture sur la possibilité de pouvoir accéder.

Cela étant dit, quand on fait de l'élagage, il ne faut pas laisser non plus les choses n'importe comment en termes de résidus sur le sol ou, voir pire encore, de végétaux qui restent un petit peu posés n'importe comment.

Voilà, je voulais juste rappeler cela, et je le répète, je suis tout à fait à disposition.

Je voulais vous dire également que l'élagage ça s'anticipe. Quand vous avez des choses à demander, il faut l'anticiper parce que, sachez bien que pour nous en tant qu'agriculteurs, aujourd'hui, la période d'élagage devient infime. Les réglementations environnementales sont ce qu'elles sont, et je ne vais pas les remettre en cause, mais les périodes d'interventions deviennent infimes. Ça se construit. »

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

« J'en suis bien conscient effectivement et c'est une difficulté qu'on peut avoir. C'est vrai aujourd'hui, les périodes sont de plus en plus courtes.

Mais à votre disposition également pour qu'on regarde effectivement le sujet si vous le souhaitez à certains endroits. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Olivier MARTIN et l'assemblée pour ces échanges et invite les représentants d'ENEDIS à quitter la salle pour le passage au vote des prochaines délibérations. Ils seront ensuite invités à partager le verre de l'amitié, en fin de séance.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cet avenant n° 4 au contrat de concession.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°4 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession et à la transmission de données relatives à la qualité de la distribution d'électricité.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession et à la transmission de données relatives à la qualité de la distribution d'électricité ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention pour un référentiel commun - terme I.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>85</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention pour un référentiel commun - terme I ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la résiliation anticipée de la précédente convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau public de distribution et conclusion d'une nouvelle convention.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la cartographie moyenne échelle des ouvrages des ouvrages du réseau public de distribution de la concession du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (VRG).

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (VRG) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion d'une nouvelle convention relative à la mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée "e-Plans".

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée « e-Plans » ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations (TST).

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux travaux sous tension et autres prestations (TST) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans la zone de qualité prioritaire (ZQP).

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans la zone de qualité prioritaire ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente confirme que le syndicat et les élus qui le représentent seront toujours vigilants à l'application des dispositions de ces engagements par l'ensemble des parties.

Départ de Mesdames Ghislaine RIBALTA et Edith GODIER, et Messieurs Eric BURNEL, Patrick JEANNENEZ, Patrick LECAPLAIN, Ludwig WILLAUME, Alain GOBE, Jean-Marie GUILLEMIN, Daniel GUERIN (EPCI), Patrice MATHON, Gérard VARLET, Didier LIZORET, Serge RICCI, Guy BERTIN, Philippe BAZIN, Patrick BOYER, Didier MAUGER et Jean-Luc GUILLOUARD.

## TRANSITION ENERGETIQUE

### LAUREATS DU 1ER APPEL A PROJETS PROGRES (FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE)

Pour ce dernier sujet du jour, Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux élus et représentants qui viennent de rejoindre l'assemblée pour la proclamation des collectivités lauréates du 1er appel à projet « PROGRES » (Programme de rénovation énergétique des établissements scolaires).

Cet appel à projet répond à une volonté très forte du SDEC ÉNERGIE d'accompagner au plus près les territoires dans leur démarche de transition énergétique.

En juin dernier, ce Comité Syndical, dans cette même salle, actait le lancement de cet appel à projets. Six mois plus tard, les communes bénéficiaires de cet accompagnement vont être dévoilées.

Madame la Présidente invite Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, à présenter les travaux des services et du jury d'élus, qui s'est réuni le 15 novembre dernier pour examiner avec soin et méthode tous ces projets.

Monsieur Marc LECERF rappelle que le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie (particulièrement du gaz, et de l'électricité) et les incitations réglementaires (décret tertiaire) poussent les collectivités à engager des démarches de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités du Calvados dans leur démarche d'efficacité énergétique (suivi des consommations d'énergies, audits énergétiques, ...) depuis près de 15 ans (2008), avec le conseil en énergie partagé (CEP).

Plus récemment, le SDEC ENERGIE, en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la mer a été lauréat du programme national « ACTEE » (Action des Collectivités Territoriales en matière d'Efficacité Energétique), qui lui a permis de bénéficier de financements pour subventionner des audits énergétiques et études de maîtrise d'œuvre, acquérir un logiciel de suivi des consommations et dépenses d'énergies et embaucher une économiste de flux. Ainsi depuis environ 18 mois, près de 110 audits ont été financés pour déterminer des programmes de travaux de rénovation performants.

Aujourd'hui, le syndicat a décidé de renforcer son accompagnement en mettant en place un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (car leur rénovation est moins aidée financièrement que les autres bâtiments). Dotée d'une enveloppe financière conséquente, cette première édition avait pour ambition d'accompagner une douzaine de projets de rénovation.

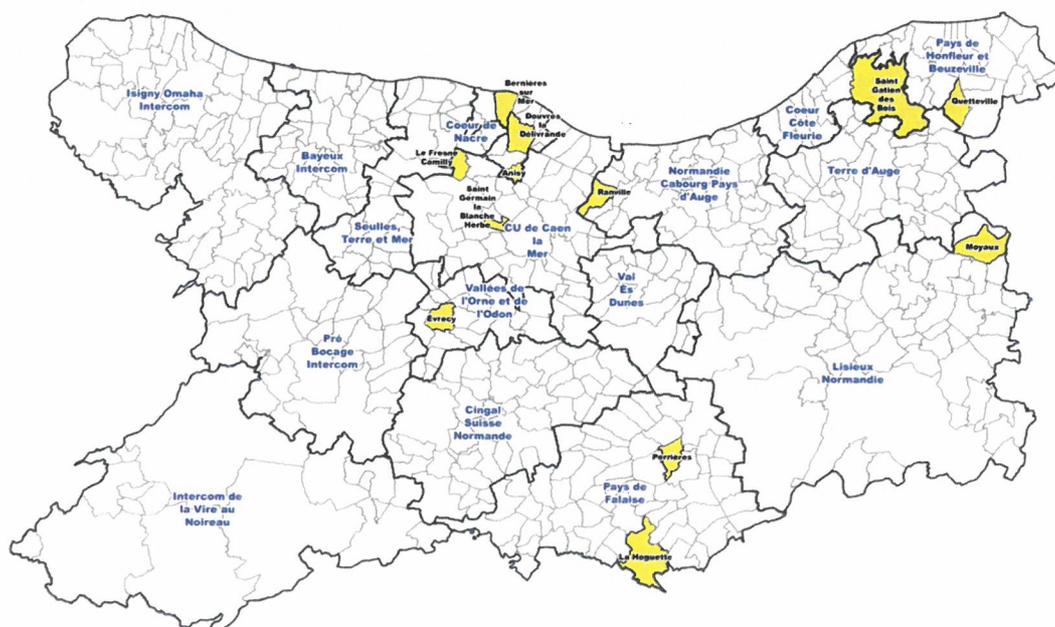
L'appel à projets « PROGRES » a donc été lancé le 11 juillet dernier. Les candidats avaient jusqu'au 28 octobre pour remettre leur offre.

13 candidatures ont été analysées. Chaque dossier a été considéré selon des critères d'éligibilité déterminés :

- la performance énergétique,
- l'engagement en faveur de comportements économes,
- la performance environnementale,
- la prise en compte des perspectives d'évolution du site et intégration dans l'environnement.

Une seule candidature a été jugée irrecevable.

Les 12 autres candidatures déclarées recevables, représentant 8 EPCI sur les 16 que compte le département, sont présentées à l'écran, par Jérémie BREDIN, responsable du service Efficacité énergétique et production EnR, et Guénaëlle CARLIER, responsable du service Accompagnement à la transition énergétique des territoires, comme suit :



Madame la Présidente invite, au fur et à mesure des présentations des résultats, les représentants des collectivités présents :

### COMMUNE D'ANISY

**Bâtiment :**  
Ecole maternelle

- Ecole maternelle
- Surface de 285 m<sup>2</sup>
- 2 classes
- 50 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Recours au photovoltaïque
- Démarche très poussée pour prendre en compte les besoins des usagers dans le projet de rénovation
- Etude approfondie sur les perspectives d'évolution du site avec le CAUE et le rectorat à l'échelle du SIVOS

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation Thermique intérieure, isolation des combles
- Ventilation, régulation, éclairage
- Menuiseries
- Isolation du plancher bas

% d'économies d'énergie	43 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	123
kWh économisés	40 052
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	5,98
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	134 561 €
<b>AIDES APPORTEES</b>	40 368 €
Date de réalisation	Début 2023

Monsieur Pierre PAUMIER,  
1<sup>er</sup> maire-adjoint

### COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER

**Bâtiment :**  
Groupe scolaire

- École maternelle et primaire
- Surface de 1 232m<sup>2</sup>
- 8 classes
- 179 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Pourcentage d'économie d'énergie élevé (63 % de gain)
- Volume de kWh économisé important
- École labellisée E3D niveau 1
- Commune fortement impliquée sur la sensibilisation des élèves dans son école

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation faux-plafonds, isolation du plancher bas
- Menuiseries
- Isolation thermique par l'extérieur
- Régulation, ventilation, éclairage (LED)

% d'économies d'énergie	63 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	59
kWh économisés	122 781
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	17,57
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	286 091 €
<b>AIDES APPORTEES</b>	75 000 €
Date de réalisation	3 <sup>ème</sup> T 2023

Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI,  
maire

### COMMUNE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE

**Bâtiment :**  
Ecole Diane Fossey Petit

- Ecole maternelle et primaire
- Surface de 1 665 m<sup>2</sup>
- 6 classes
- 148 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un volume de kWh économisés important
- Un bouquet de travaux complet
- Recours au photovoltaïque
- Confort d'été

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure et extérieure, isolation des combles
- Ventilation
- Production de chaleur, distribution de chaleur, régulation
- ECS
- Menuiseries
- Eclairage

% d'économies d'énergie	42 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	107
kWh économisés	131 208
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	22
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	221 698 €
<b>AIDES APPORTEES</b>	66 509 €
Date de réalisation	4 <sup>ème</sup> T 2024

Monsieur Jacky BERTRAND,  
délégué

### COMMUNE D'EVRECY



**Bâtiment :**  
Ecole élémentaire

- Ecole primaire
- Surface de 591 m<sup>2</sup>
- 9 classes
- 200 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un gain énergétique conséquent (77%)
- Un volume de kWh économisés important
- Une étiquette énergétique après travaux performante (64 kWh/m<sup>2</sup>.an)
- Labellisation E3D niveau 1

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure et extérieure, isolation des combles
- Ventilation, production ECS, éclairage
- Menuiseries
- Isolation du plancher bas



% d'économies d'énergie	77 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	64
kWh économisés	127 656
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	24,8
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>343 357 €</b>
AIDES APPORTEES	75 000 €
Date de réalisation	3 <sup>ème</sup> T 2023

Monsieur Bruno LEGRIX,  
1<sup>er</sup> maire-adjoint

### COMMUNE DU FRESNE CAMILLY – SEEJ (Syndicat Education Enfance Jeunesse)



**Bâtiment :**  
Ecole Primaire

- Ecole primaire
- Surface de 428 m<sup>2</sup>
- 5 classes
- 110 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un volume de kWh économisés conséquent
- Une étiquette énergétique après travaux performante (38 kWh/m<sup>2</sup>.an)
- Amélioration du confort d'été
- Réflexion lancée sur les perspectives démographiques et la construction d'un projet stratégique

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure, isolation des combles
- Menuiseries, éclairage
- Distribution de chaleur
- Ventilation, régulation



% d'économies d'énergie	56 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	38
kWh économisés	93 732
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	6,42
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>217 400 €</b>
AIDES APPORTEES	43 480 €
Date de réalisation	01/02/2023

Monsieur Laurent FORESTIER,  
vice-président du SEEJ  
et 1<sup>er</sup> maire-adjoint de la commune du Fresne Camilly.

### COMMUNE DE LA HOGUETTE



**Bâtiment :**  
Ecole primaire

- Ecole primaire
- Surface de 203 m<sup>2</sup>
- 3 classes
- 64 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un gain d'économies d'énergies intéressant (71%)
- Une étiquette énergétique après travaux performante (78 kWh/m<sup>2</sup>.an)
- Le recours au bois énergie
- L'amélioration du confort été

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure, isolation des combles
- Ventilation, régulation, éclairage
- Menuiseries
- Distribution de chaleur + bois énergie



% d'économies d'énergie	71 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	78
kWh économisés	38 258
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	15
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>153 970 €</b>
AIDES APPORTEES	46 191 €
Date de réalisation	1 <sup>er</sup> T 2024

Madame Sylvie GRENIER,  
maire  
Madame Magali SAINT – MARTIN,  
maire-adjointe

### COMMUNE DE MOYAUX

**Bâtiment :**  
Ecole René COTY

- Ecole primaire
- Surface de 1 092 m<sup>2</sup>
- 5 classes
- 89 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un volume de kWh économisés important
- Une étiquette énergétique après travaux performante (74 kWh/m<sup>2</sup>.an)
- Recours à une pompe à chaleur

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique extérieure, isolation des combles
- Ventilation, production ECS, distribution de chaleur
- Régulation, éclairage
- Menuiseries

% d'économies d'énergie	68 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	74
kWh économisés	172 536
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	28,6
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>372 200 €</b>
<b>AIDES APPORTEES</b>	<b>75 000 €</b>
Date de réalisation	2 <sup>ème</sup> T 2023

Monsieur Benoît CHARBONNEAU,  
maire

### COMMUNE DE PERRIERES

**Bâtiments :**

- Ecole
- Cantine
- Garderie

- Ecole maternelle
- Surface de 374 m<sup>2</sup>
- 2 classes
- Nombre d'élèves non renseigné

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un gain significatif (82%)
- Un volume de kWh économisés conséquent
- Une étiquette énergétique après travaux performante (54 kWh/m<sup>2</sup>.an)
- Recours à une pompe à chaleur

#### Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure, isolation des combles
- Ventilation, distribution de chaleur
- Eclairage
- Régulation

% d'économies d'énergie	82 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	54
kWh économisés	92 004
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	29
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>138 975 €</b>
<b>AIDES APPORTEES</b>	<b>41 693 €</b>
Date de réalisation	1 <sup>er</sup> T 2023

Monsieur Gérard CHANDON,  
maire

### COMMUNE DE QUETTEVILLE

**Bâtiment :**  
Ecole et cantine

- École primaire
- Surface de 361 m<sup>2</sup>
- 2 classes
- 40 élèves

**POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION**

- Un pourcentage d'économie intéressant (61%)
- Un bouquet de travaux complet

#### Nature des travaux envisagés

- Changement des menuiseries
- Mise en place d'une VMC simple flux
- Isolation du plancher bas
- Isolation plancher haut
- Isolation des murs par l'extérieur

% d'économies d'énergie	61 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	155
kWh économisés	86 795
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	28,46
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>142 890 €</b>
<b>AIDES APPORTEES</b>	<b>42 867 €</b>
Date de réalisation	3 <sup>ème</sup> T 2023

Monsieur Richard GRISET,  
maire

### COMMUNE DE RANVILLE



**Bâtiment :**

1 école, cantine et garderie

- École primaire
- Surface de 1441 m<sup>2</sup>
- 6 classes
- 130 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Une très bonne performance énergétique sur une surface conséquente
- Un programme de travaux ambitieux

- Ecole labellisée E3D niveau 1
- Mise en œuvre de diverses actions de sensibilisation des élèves

#### Nature des travaux envisagés

- PAC air/eau
- Robinets thermostatiques
- Mise en place VMC simple flux



- Changement des menuiseries
- Relamping LED
- Isolation des murs par l'extérieur
- Ballon ECS thermo

% d'économies d'énergie	85 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	26
kWh économisés	204 622
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	38,9
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>327 011 €</b>
<b>AIDES APORTEES</b>	<b>75 000 €</b>
Date de réalisation	3 <sup>ème</sup> T 2023

Monsieur Daniel DESRETTES, maire-adjoint

### COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS



**Bâtiment :**

Ecole du Bois Joli

- Ecole primaire et maternelle
- Surface de 300 m<sup>2</sup>
- 4 classes
- 93 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Programme de sensibilisation mené auprès des scolaires (Watty à l'école)
- Etude avec l'EPFN sur le développement du tissu économique

- Concertation de la commission Travaux et le conseil d'école (élus, parents d'élèves, enseignants)

#### Nature des travaux envisagés

- Régulation
- Eclairage



- Isolation thermique intérieure,
- Menuiseries

% d'économies d'énergie	44 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	138
kWh économisés	41 400
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	7,2
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>69 761 €</b>
<b>AIDES APORTEES</b>	<b>20 928 €</b>
Date de réalisation	2 <sup>ème</sup> T 2023

Monsieur Philippe LANGLOIS, maire

### COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE



**Bâtiment :**

Groupe scolaire Marco Polo

- Ecole primaire et maternelle
- Surface de 2 205 m<sup>2</sup>
- 8 classes
- 177 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un volume de kWh économisés important
- Recours à une pompe à chaleur

- Amélioration du confort été

#### Nature des travaux envisagés

- Ventilation, éclairage
- Isolation du plancher bas



- Isolation thermique intérieure et extérieure, isolation des combles
- Menuiseries

% d'économies d'énergie	42 %
Conso en kWh/m <sup>2</sup> /an après travaux	123
kWh économisés	81 585
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée chaque année (en tonnes)	6,6
<b>COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)</b>	<b>475 900 €</b>
<b>AIDES APORTEES</b>	<b>50 000 €</b>
Date de réalisation	1 <sup>er</sup> T 2023

Monsieur LE HELLEY Stéphane, maire  
Monsieur Jean-Yves LE BRUN, maire-adjoint

Les résultats, en termes de subventions accordées, se synthétisent comme suit :

COMMUNES	Montant des travaux	Subvention proposée	% de subvention
ANISY	134 561 €	40 368 €	30 %
BERNIERES SUR MER	286 091 €	75 000 €	26 %
EVRECY	343 357 €	75 000 €	22 %
LE FRESNE CAMILLY (SEEJ)	217 400 €	43 480 €	20 %
LA HOGUETTE	153 970 €	46 191 €	30 %
MOYAUX	461 714 €	75 000 €	16 %
PERRIERES	138 975 €	41 693 €	30 %
QUETTEVILLE	142 890 €	42 867 €	30 %
RANVILLE	327 011 €	75 000 €	23 %
ST GATIEN DES BOIS	69 761 €	20 928 €	30 %
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	555 300 €	50 000 €	9 %
DOUVRES LA DELIVRANDE	221 698 €	66 509 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 052 729 €</b>	<b>652 036 €</b>	

Madame la Présidente rappelle qu'avec l'appel à projets PROGRES, le syndicat confirme et renforce son engagement auprès des collectivités dans l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti - ce dispositif complète les actions déjà proposées telles que le CEP, avec l'outil de suivi des consommations et dépenses d'énergies ou encore le financement des audits avec le programme ACTEE.

Cette première édition est un succès puisqu'elle aura permis d'accompagner pas moins de 12 projets de rénovation ambitieux :

- o des gains de consommations d'énergie de 42 à 85%,
- o près de 1.5 GWh d'énergies économisées,
- o 300 tonnes de CO2 évitées.

Cela représente une douzaine de travaux de rénovation : isolation intérieure, extérieure, changement de fenêtres, ventilation, chauffage, régulation, éclairage ...

Ce sont au total 52 000 € de subvention qui vont permettre d'engager plus de 3 M€ de travaux.

Compte tenu des besoins d'accompagnement et des résultats obtenus, Madame la Présidente annonce qu'elle proposera de reconduire le dispositif sur les prochaines années (2023-2025), en espérant voir de nouveaux projets de rénovation ambitieux récompensés.

Elle félicite l'ensemble des représentants présents pour leur engagement en faveur de la transition énergétique des territoires et propose une photo de groupe :



L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance à l'ordre du jour conséquent et rappelle les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Jeudi 9 février 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 30 mars 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 29 juin 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest

Elle leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 16h30.

Le Secrétaire de séance,



Rémi BOUGAULT

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE